

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Second avis de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône Alpes

Séance du 19 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le douze octobre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents :

Ms. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy,
Mmes BOURDONCLE Annie, CHENET Valérie, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine,

Membres absents excusés : Ms. PIFFADY Philippe (représenté par Mme ROSIER Nicole), RABUT Jacques (représenté par Mme JOLY Fabienne), RENAUD Jean-Xavier (représenté par Mme TREUVELOT Catherine),

Mmes CARRARA Carole (représentée par M. FERRARI Jean), LETRAY Marie-Odile (représentée par M. BOURGEOIS Didier), ROTARU Maria (représentée par M. ARGENTI Bernard)

Membres absents : Mme BARDON Fabienne,

Soit : 20 conseillers présents, 6 pouvoirs, 1 absent.

Le Maire rappelle à l'assemblée les trois délibérations modificatives suite au premier avis de la Chambre régionale des comptes Auvergne - Rhône Alpes et la délibération sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune d'Hauteville-Lompnes, délibérations du 11 septembre dernier.

Le Maire fait part d'un second avis de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône Alpes du 28 septembre 2018 parvenu en Mairie le 11 octobre 2018 relatif au Budget 2018 de la commune et de ses motifs.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** d'un second avis de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône Alpes du 28 septembre 2018 parvenu en Mairie le 11 octobre 2018 relatif au Budget 2018 de la commune et de ses motifs.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Bernard ARGENTI.